



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 SEPTEMBRE 2016**

Numéro

DEL 2016.09.28/144

Thème : TRAVAUX 4

Objet : PROTOCOLE
D'ACCORD AVEC RTE –
RÉFECTION DE VOIRIE.

Convocation**Date :** 21/09/2016**Affichage :** 21/09/2016**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 26**Nombre de
suffrages****exprimés :** 32

Le **mercredi 28 septembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène, MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, DAVANTURE Bruno pouvoir à GUÉRIN Nicole, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, GRYZKA Romain pouvoir à ARMAND Émilie, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, ROMAIN Manuel, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marcel CIUPPA

Dans le cadre de la rénovation du réseau électrique de distribution de la Haute Durance, RTE a réalisé des travaux en 2014, 2015 et 2016 dans Briançon.

Les permissions de voirie délivrées par les différents gestionnaires de voirie prévoient une réfection provisoire des tranchées en enrobé à chaud et une réfection définitive un an après.

La commune a proposé à RTE de reprendre la pleine largeur de la chaussée de la rue François Chabas (quartier de Mas de Blais) dont l'état est très dégradé.

Les réfections concernent les voies communales suivantes :

- Rue René Froger (affaissements localisés)
- Rue Bermond Gonnet (affaissements localisés)
- Piste cyclable le long de l'avenue Jean Moulin (reprise complète sur 300m²), sur la partie ne relevant pas de la communauté de communes
- Rue François Chabas (reprise complète)

Sur les autres voies, il revient à chaque gestionnaire (DIRMED pour la RN ; Département pour les RD comprenant en outre les avenues de Savoie, Maurice Petsche, général Barbot, Jean Moulin ; CCB pour la piste cyclable dans l'Espace Sud) de suivre les réfections sur leur réseau en lien avec RTE.

Ces différents principes sont formalisés dans le protocole d'accord joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider le protocole d'accord joint en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, le protocole d'accord annexé à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 06 OCT. 2016
TRANSMIS LE 06 OCT. 2016
NOTIFIÉ LE 06 OCT. 2016

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE BRIANÇON' at the top and 'GÉRARD FROMM' at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the stamp and extends to the right.



CONSEIL MUNICIPAL DU 28/09/2016
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
TRAVAUX 4 N° DEL 2016.09.28/144

PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE LA VILLE DE BRIANÇON
ET LE RÉSEAU TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

ENTRE

La commune de Briançon

Représentée par son Maire, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° DEL 2016.09.28/144 du conseil municipal en date du 28 septembre 2016.

ci-après désignée par les termes « **la commune** »

D'UNE PART,

ET

RTE, Réseau Transport d'Électricité,

Société Anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 €, dont le siège social est situé Tour Initiale, 1, Terrasse Bellini, TSA41000, 92919 LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258,

Représentée par Monsieur Luc MAZEAS en sa qualité de directeur du centre développement et ingénierie Marseille, dûment habilité à cet effet, faisant élection de domicile au 46, Avenue Elsa Triolet - CS 20022 - 13417 Marseille cedex 08

ci-après dénommée « **RTE** »

D'AUTRE PART.

La commune et RTE sont ci-après individuellement dénommés la « **partie** » et collectivement les « **parties** ».

APRÈS AVOIR PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

Dans le cadre de son projet de rénovation du réseau électrique de distribution de la Haute Durance, RTE a réalisé des travaux en 2014, 2015 et 2016 sur le territoire de la commune.

Ces travaux ont nécessité l'ouverture de tranchées sur plusieurs voies communales.

Les permissions de voirie délivrées par les différents gestionnaires de voirie prévoient une réfection provisoire des tranchées en enrobé à chaud et une réfection définitive un an après.

La commune a proposé à RTE de reprendre la pleine largeur de la chaussée de la rue François Chabas (quartier de Mas de Blais) dont l'état est très dégradé.

Les réfections concernent les voies communales suivantes :

- Rue René Froger (affaissements localisés)
- Rue Bermond Gonnet (affaissements localisés)
- Piste cyclable le long de l'avenue Jean Moulin (reprise complète sur 300m²), sur la partie ne relevant pas de la communauté de communes
- Rue François Chabas (reprise complète)

Sur les autres voies, il revient à chaque gestionnaire (DIRMED pour la RN ; Département pour les RD comprenant en outre les avenues de Savoie, Maurice Petsche, général Barbot, Jean Moulin ; CCB pour la piste cyclable dans l'Espace Sud) de suivre les réfections sur leur réseau en lien avec RTE.

Dans ce contexte, la commune et RTE se sont rapprochées afin de convenir du présent protocole d'accord (ci-après le « protocole »).

CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**ARTICLE 1. OBJET**

Le protocole a pour objet de décrire les modalités de collaboration des parties en vue de la réfection définitive des tranchées réalisées par RTE sur les voies communales.

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le protocole entre en vigueur à compter du jour de sa signature par les parties.

Le protocole prime sur toutes négociations, accords et contrats antérieurs à la signature des présentes.

ARTICLE 3. DÉSIGNATION DES BIENS

Les voies objet du protocole sont :

- Rue René Froger
- Rue Bermond Gonnet
- Piste cyclable le long de l'avenue Jean Moulin, sur la partie ne relevant pas de la communauté de communes
- Rue François Chabas

ARTICLE 4. CLAUSES TECHNIQUES

RTE s'engage à réaliser des réfections de tranchées définitives selon les épaisseurs de revêtement de chaussée identiques aux épaisseurs en place (grave bitume et béton)

bitumineux).

De plus, les réfections de tranchées définitives comprendront un épaulement de 10 cm de large de part et d'autre des réfections provisoires.

ARTICLE 5. CAS PARTICULIER DE LA RUE FRANÇOIS CHABAS

La chaussée de la rue François Chabas sera reprise dans sa pleine largeur, y compris mise à la cote des tampons et grilles pour un montant de travaux maximum de 125 000,00 € HT.

ARTICLE 6. PRIX

Le présent protocole est conclu sans incidence financière pour la commune.

ARTICLE 7. DÉLAI DE RÉALISATION

L'ensemble des travaux de réfection de tranchées devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2016.

ARTICLE 8. LITIGES

Les litiges nés de l'application du présent protocole qui n'auront pas trouvé de solution amiable pourront être portés par l'une des parties devant le tribunal administratif de Marseille.

Fait en deux exemplaires originaux, à Briançon, le

Pour RTE
Luc MAZEAS,

Pour la commune,
Gérard FROMM,

Directeur du centre
développement et
ingénierie Marseille

Maire de Briançon

